



## Festivals-Manifestations

[Restez informé](#)


### Modalités d'attribution des bacs pour les évènements / festivals




Les élus du SEMOCTOM ont adopté le 14 avril 2022 un scénario très ambitieux: le programme En100ble, qui vise à atteindre – 100kg de déchets par habitant à 2030 et ce, par un engagement collectif. Dans ce cadre, les organisateurs d'évènements et de manifestations ont un rôle à jouer très important pour le territoire.

Pour cette saison 2023, le SEMOCTOM a décidé de renforcer son accompagnement auprès des organisateurs d'évènements :

 [Avec une procédure clarifiée et une série de sessions](#) de formations aux consignes de tri auprès des référents déchets.

 [Un guide pratique](#) pour vous aider à réduire et mieux gérer vos déchets,

 [Un outil de diagnostic de vos besoins et de bilan de votre évènement.](#)

Comme cela avait été annoncé dans la note d'information jointe aux conventions de la saison dernière, le Comité syndical du 7 décembre 2022 a voté  [l'instauration de tarifs](#) pour la livraison et le retrait des bacs, le lavage ainsi que la collecte et le traitement des déchets résiduels.

Pour valider votre inscription à la formation ou pour toute information complémentaire, le service aux publics du SEMOCTOM se tient à votre disposition au 05.57.34.53.20 ou par mail : [serviceauxpublics@semocotom.com](mailto:serviceauxpublics@semocotom.com)

Festivals-Manifestations - Semocotom